



UFR D'ODONTOLOGIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2022-2023

**2^{ème} cycle des études en sciences
odontologiques : DFASO1 et DFASO2**

Conseil de Gestion de la Faculté de Chirurgie Dentaire : avis favorable le 05/07/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

UFR Odontologie –2, rue de Braga - 63100 Clermont-Ferrand

**MODALITES D'ORGANISATION DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
AU COURS DE L'ANNEE 2022-2023**

**DISPOSITIONS COMMUNES A L'OBTENTION DU
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES**

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master.

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie.* »

L'enseignement comprend :

- a) Un tronc commun
- b) Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - dans un domaine de l'odontologie ;
 - en vue d'une orientation vers la recherche ; dans ce cadre, un **parcours recherche**** est organisé.
 - dans un domaine particulier autre que l'odontologie.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres, proposées au niveau de l'université, choisies dans le document « **UE Libres et librement choisies DFASO** » qui est disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle.

****Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1**

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- *la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau « Liste UE ouvertes étudiants odontologie 2022-2023 » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle,*
- *la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.*
- *la validation du deuxième cycle des études odontologiques (DFASO).*

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à

orientation recherche (annexe de l'arrêté du 8 avril 2013).

A noter que la validation d'une UE de Master (3 ou 6 ECTS, le cas échéant 9 ECTS) ne permettra la validation que d'une UE librement choisies (4 ECTS) à valider au cours du cursus de formation initiale d'Odontologie.

Les enseignements sont théoriques, pratiques, cliniques et dirigés.

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2^{ème} semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD/ED) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD/ED et les TP, accès à des enseignements en ligne, ...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation finale à la place d'évaluation continue, ...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Conformément à l'article 30 des statuts de l'Université Clermont Auvergne, il est mis en place un conseil de perfectionnement par cycle de formation (DFGSO et DFASO). Le conseil de perfectionnement, se réunit au moins une fois au cours de l'année universitaire. Instance consultative, ce conseil participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Un étudiant peut effectuer une période de stage à l'étranger avec l'accord de l'établissement d'origine. La période d'études validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service d'odontologie du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

DFASO : 1^{er} et 2^{ème} semestres de Formation (4^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année. L'enseignement inclut aussi des stages cliniques au sein du service d'odontologie du CHU. Il inclut une formation en radioprotection. Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018, un service sanitaire est mis en place et sera validé en tant qu'UE du tronc commun lors du 1^{er} semestre pour la partie formation interprofessionnelle et au 2^{ème} semestre pour la partie pratique.

Validation des UEs libres ou librement choisies

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres ou librement choisies à la fin de la 4^{ème} année. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non-validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la quatrième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 5^{ème} année.

VALIDATION DES STAGES CLINIQUES

Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 1

Lors du 1^{er} semestre, les étudiants participent à des vacations cliniques d'aides opératoires. La présence à ces vacations est obligatoire. L'existence de plus de trois absences injustifiées peut entraîner la non-validation du stage clinique.

Les étudiants devront réaliser pendant cette période 6 actes ou parties d'actes avec l'accord de l'enseignant et sous la supervision d'un étudiant de TCC ou de DFASO2.

L'objectif est que l'étudiant soit capable en fin de S1 de se comporter dans le service d'odontologie de façon autonome (gestion du matériel, connaissance du système administratif et du logiciel d'informations de l'activité de soins, organisation des soins) et de réaliser quelques actes simples.

L'activité clinique des étudiants sera appréciée en tenant compte notamment de :

- la présence, la participation de l'étudiant aux vacations d'aide cliniques
 - la réalisation de minimum 6 actes ou parties d'actes différents, validés par un enseignant responsable.
- Ces éléments d'appréciation doivent être transmis sur la plateforme d'enseignement en ligne par l'étudiant au plus tard le 16 Décembre 2022.

LISTE DES ACTES REALISABLES PAR LES ETUDIANTS DE DFASO1 au 1^{ER} SEMESTRE

- évaluation et motivation à l'hygiène, conseils préventifs
- réalisation d'une partie du détartrage
- réalisation d'un bilan clinique
- prise de radiographies
- réalisation d'empreintes
- participation à une étape de réalisation d'une prothèse (laboratoire)
- réalisation d'une préparation et/ou d'une provisoire pour couronne unitaire
- pose d'une matrice avant restauration coronaire
- réalisation d'un curetage dentinaire
- pose de champ opératoire (digue)
- réalisation d'une anesthésie locale

NB : Les points correspondants aux actes réalisés par les étudiants de DFASO 1 seront attribués à l'étudiant(e) de TCC ou DFASO2 responsable du patient et présent en tant qu'assistant lors de leur réalisation.

Validation du Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 1

1ère session : La validation du Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 1 est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis du chef du service d'Odontologie et repose sur l'appréciation de l'activité clinique de l'étudiant précédemment cité.

2ème session : La validation du Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 1 est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis du chef du service d'Odontologie et repose sur l'appréciation de l'activité clinique de l'étudiant précédemment cité, après la réalisation d'un stage clinique complémentaire. Ce stage complémentaire permet à l'étudiant d'acquérir le nombre d'actes requis et de satisfaire aux critères de validation du stage clinique.

Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 2

La validation du Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 2 est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis du chef du service d'Odontologie et repose notamment sur :

- l'assiduité du stagiaire à l'ensemble de ses vacations cliniques et en particulier celles d'intérêt général (administration, aide au fauteuil, laboratoire de prothèse, stérilisation),
- son comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante et d'une façon générale, son respect des règles de fonctionnement du service.

Chaque discipline clinique définit ci-dessous les modalités d'évaluation de la compétence de l'étudiant permettant la validation en première et deuxième session. Pour la deuxième session, un stage complémentaire permet à l'étudiant d'acquérir le nombre d'actes requis et de satisfaire aux critères de validation du stage clinique.

Odontologie Conservatrice-Endodontie

Les actes doivent être supervisés par un praticien encadrant l'activité clinique en OC en Polyclinique et/ou en PAS-ENDO. La validation du module clinique d'OC/Endo en première session implique pour chaque étudiant, à la date du 12 mai 2023 :

- 1) la validation quantitative d'un quota minimum d'actes de 250 points réalisés en tant qu'étudiant opérateur « Encadré 1 ». Pour être pris en compte dans le calcul des quotas et dans le recueil des actes validés, les actes doivent être correctement renseignés et enregistrés dans le logiciel d'informatisation médicale du service d'Odontologie le jour de réalisation de l'acte (nom de l'étudiant, nom de l'encadrant d'OC-E, libellé CCAM correct de l'acte).
- 2) la validation qualitative de 2 actes cliniques dits « Actes pédagogiques » : un traitement radiculaire et un acte de restauratrice sur dent pulpée quelle que soit la dent. Pour qu'un acte soit validé, l'étudiant opérateur « Encadré 1 » doit solliciter l'encadrant en début de séance pour validation de chaque étape du traitement. L'acte pédagogique est validé si aucune étape du traitement n'a impliqué l'intervention de la part de l'encadrant afin d'assurer la conformité avec les bonnes pratiques du service en OCE.

- 3) le portfolio d'endodontie doit être dûment renseigné dans l'application « Portfolio-Clinique » (<https://portfolio.odontologie.uca.fr/>) en date du 12 mai 2023. Le portfolio d'endodontie est composé des fiches pédagogiques rassemblant les éléments diagnostiques et thérapeutiques de chaque acte d'endodontie réalisé par l'étudiant opérateur « Encadré 1 » et mentionné dans le logiciel d'informatisation médicale du service d'Odontologie.

La validation du module clinique d'OC/endo en 2^{ème} session implique que le quota minimum d'actes, le nombre d'actes pédagogiques validés et le Portfolio d'endodontie soient complétés, à la date du 28 juillet 2023.

Chirurgie orale

La validation du module clinique de chirurgie orale en première session implique, à la date du 12 Mai 2023.

- 1) La réalisation des actes suivants : 7 avulsions simples, 10 aides opératoires au fauteuil.
- 2) La réalisation de 2 actes validés (avulsions simples) qui seront notés pour 50% sur la justification (indications, contre-indications etc...) et sur la préparation à l'acte (prémédication éventuelle, matériel prévu, médication post opératoire envisagée, suivi possible etc...) et pour 50% sur l'exécution de l'acte (comportement face au patient, réalisation de l'anesthésie, gestuelle opératoire etc...).
- 3) Une participation active aux vacances. Un carnet de présence est mis en place (3 absences non justifiées = non-validation ; participation active validée ou non à la fin de chaque vacation, 3 absences de participation = non validation)

Tous les enseignants du service peuvent participer à l'encadrement de ces actes sauf pour les actes validés qui devront obligatoirement être réalisés avec un enseignant intégré dans la discipline de Chirurgie Orale (cf charte « **nouveau fonctionnement en chirurgie orale** » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle).

Pour la 2^{ème} session, ce nombre d'actes et d'actes validés doit être complété pour le 28 juillet 2023. La participation active des étudiants pendant les vacances sera évaluée.

Parodontologie

La validation du module clinique de parodontologie en première session implique, à la date du 12 Mai 2023

- 1) La réalisation d'un quota quantitatif d'actes minimum de 150 points. La cotation en points des différents actes est donnée page 17 de ce document. Une copie d'écran de la requête ODS permettant le calcul du nombre total de points doit être déposée sur l'ENT au plus tard le 12 Mai 2023. **La somme des points devra être calculée et notée par l'étudiant dans le fichier.**
- 2) La réalisation de 3 actes validés à savoir : un bilan de sondage parodontal, un surfaçage et une réévaluation. Pour qu'un acte soit validé il faut qu'il soit vérifié en présence du patient, portés sur la feuille « Mon activité en parodontologie » et signé par l'enseignant encadrant de parodontologie. Ce document doit être déposé sur l'ENT au plus tard le 12 Mai 2023.
- 3) **La réalisation d'un portfolio de parodontologie. Ce portfolio doit montrer l'évaluation parodontale initiale. Ce portfolio devra être déposé sur l'ENT dans l'onglet « cas paro initial », au plus tard le 12 mai 2023.**
Pour information, les étudiants devront présenter au cours du DFASO 2 un portfolio qui montrera le suivi parodontal d'un patient sur une durée d'au moins 6 mois.

Pour la 2^{ème} session, le quota quantitatif, le nombre d'actes validés et le portfolio initial doivent être complétés pour le 28 juillet 2023.

- 1) Une copie d'écran de la requête ODS permettant le calcul du nombre total de points doit être

déposé sur l'ENT au plus tard le 28 Juillet 2023. **La somme des points devra être calculée et notée par l'étudiant dans le fichier.**

- 2) La feuille « Mon activité en parodontologie », signé par l'enseignant encadrant de parodontologie doit être déposé sur l'ENT au plus tard le 28 Juillet 2023.
- 3) **La réalisation d'un portfolio de parodontologie. Ce portfolio doit montrer l'évaluation parodontale initiale. Ce portfolio devra être déposé sur l'ENT dans l'onglet « cas paro initial » au plus tard le 28 juillet 2023.**

Prothèses

La validation du module clinique de prothèse en première session implique :

- 1) La réalisation d'un portfolio concernant les actes prothétiques réalisés au cours du stage clinique et qui devra être déposé sur la plateforme d'enseignement en ligne **au plus tard le vendredi 31 mars 2023.**
- 2) Le document « Mon activité prothétique » doit être complété et déposé sur la plateforme d'enseignement en ligne au plus tard le **vendredi 31 mars 2023.**
- 3) Un oral de validation des acquis qui a lieu du **2 au 12 mai 2023** et qui consistera à commenter l'activité clinique de l'étudiant et le portfolio.
- 4) La validation du stage clinique de prothèses tiendra également compte de l'assiduité, de la disponibilité, de l'attitude générale en particulier vis à vis des patients, de l'hygiène et de la tenue de l'étudiant.

La validation du module clinique de prothèse en deuxième session implique :

- 1) La réalisation d'un portfolio concernant les actes prothétiques réalisés au cours du stage clinique et qui devra être rendu **au plus tard le lundi 26 juin 2023.**
- 2) Le document « Mon activité prothétique » doit être complété et déposé sur la plateforme d'enseignement en ligne au plus tard le **lundi 26 juin 2023.**
- 3) Un oral de validation des acquis qui a lieu du **3 au 7 juillet 2023** et qui consistera à commenter l'activité clinique de l'étudiant et le portfolio.
- 4) La validation du stage clinique de prothèses tiendra également compte de l'assiduité, de la disponibilité, de l'attitude générale en particulier vis à vis des patients, de l'hygiène et de la tenue de l'étudiant.

Les actes suivants doivent obligatoirement être réalisés au cours du DFASO (DFASO1 et/ou DFASO2) :

- Prothèse amovible complète maxillo-mandibulaire définitive
- Prothèse amovible complète uni-arcade
- Prothèse amovible partielle à châssis métallique
- Prothèse amovible partielle en résine
- Prothèse amovible de transition (complète ou partielle) immédiate
- Réparation de prothèse amovible (complète ou partielle)
- Élément prothétique réalisé grâce à la technologie CFAO (couronne, endocouronne ou onlay)
- Inlay core
- Couronne classique (métallique, ceramo-métallique ou ceramo-céramique)

Les actes effectués compteront pour la validation du module clinique « Filières pluridisciplinaires (reconstitutions prothétiques complexes) » de DFASO2.

A noter que la date d'arrêt de l'envoi des travaux prothétiques au laboratoire est fixée au **vendredi 7 juillet 2023.**

Validation de la 4^{ème} année (semestres 1 et 2 du DFASO1)

Les étudiants doivent en outre avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres ou librement choisies à la fin de S8. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non-validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la quatrième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 5^{ème} année (S10).

Redoublement

La non-validation après la 2^{ème} session d'un ou 2 semestres pour les UE du tronc commun et/ou du stage clinique entraîne le redoublement de la 4^{ème} année des études odontologiques.

L'étudiant redoublant doit valider les UEs qu'il n'a pas validée(s) précédemment et doit refaire l'ensemble des stages cliniques (1^{er} et 2^{ème} semestre).

DFASO : 3^{ème} et 4^{ème} semestre de Formation (5^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, le CSCT (Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique), un enseignement conforme au référentiel national du C2I niveau 2 « Métiers de la Santé ». L'enseignement inclut aussi des stages cliniques au sein du service d'odontologie du CHU.

VALIDATION DU CERTIFICAT DE SYNTHÈSE CLINIQUE ET THÉRAPEUTIQUE (CSCT)

Le CSCT est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours des deux premiers cycles d'études et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises. Il évalue la capacité de l'étudiant à résoudre les problèmes qui se poseront à lui au cours de son futur exercice ainsi que la maîtrise du diagnostic et des différentes propositions thérapeutiques.

La façon dont l'étudiant résout un cas clinique complexe, c'est-à-dire comment il prend en charge dans sa globalité un patient (anamnèse, diagnostics possibles, diagnostics différentiels, proposition thérapeutique et entreprise des soins odontologiques nécessaires) sera évaluée au cours d'une épreuve écrite d'une durée de 3h lors de la 1^{ère} session d'examen du second semestre. Cette épreuve écrite comprend tout ou partie des disciplines suivantes : ODF, Odontologie pédiatrique, Parodontologie, Chirurgie buccale et Prothèses.

L'épreuve d'Odontologie Restauratrice/Endodontie est organisée sous la forme d'une épreuve orale de 15 minutes portant sur l'analyse des cas traités par l'étudiant sur la base des fichiers logiciel de gestion de l'activité hospitalière du service d'odontologie et du portfolio d'endodontie.

Des coefficients pourront être appliqués selon les disciplines (ODF, Odontologie pédiatrique, Parodontologie, Chirurgie buccale, Odontologie restauratrice/Endodontie, Prothèse). Ils seront précisés aux étudiants sur la convocation aux examens de deuxième semestre.

De plus, la validation du CSCT requiert deux conditions :

1-La moyenne sur l'ensemble de l'épreuve doit être au moins égale à 10/20

2- Aucune note dans chaque discipline ne doit être inférieure à 8/20.

Le jury pluridisciplinaire délibère dans la composition suivante :

- Le Doyen ou son représentant
- Le Chef de service d'odontologie ou son représentant
- Un représentant de chacune des disciplines suivantes : ODF, Odontologie pédiatrique, Parodontologie, Chirurgie buccale, Odontologie restauratrice/Endodontie, Prothèse ainsi qu'un représentant des sciences dites fondamentales.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté portant organisation des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie dentaire (8 avril 2013), deux sessions sont organisées.

L'étudiant ajourné en session 1 doit repasser en session 2, les disciplines pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20. L'épreuve de session 2 est organisée, pour chaque discipline, sous la forme d'une épreuve orale de 15 minutes.

Préparation au C2i niveau 2 METIERS DE LA SANTE

Le cursus intègre la formation au C2I niveau 2 : Métiers de la santé. Le niveau 2 (C2i2) atteste la maîtrise des compétences transversales d'usage des technologies numériques nécessaires à l'exercice d'un métier et la capacité de les faire évoluer tout au long de la vie professionnelle. L'enseignement comprend 4 h d'enseignements dirigés.

VALIDATION DES STAGES CLINIQUES

La validation des Stages Hospitaliers dans le service d'Odontologie Semestre 1 et semestre 2 est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis du chef du service d'Odontologie et repose notamment sur :

- l'assiduité du stagiaire à l'ensemble de ses vacations cliniques et en particulier celles d'intérêt général (administration, aide au fauteuil, laboratoire de prothèse, stérilisation),
- son comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante et d'une façon générale, son respect des règles de fonctionnement du service.

Chaque discipline clinique définit ci-dessous les modalités d'évaluation de la compétence de l'étudiant permettant la validation en première et deuxième session. Pour la deuxième session, un stage complémentaire permet à l'étudiant d'acquérir le nombre d'actes requis et de satisfaire aux critères de validation du stage clinique.

Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 1

Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire (Odontologie Conservatrice-Endodontie)

Les actes doivent être supervisés par un praticien encadrant l'activité clinique en OCE, en polyclinique ou en PAS-Endo.

La validation du module clinique d'OC/Endo en première session implique pour chaque étudiant à la date du 16 décembre 2022 :

1) la validation qualitative d'au moins 2 actes cliniques dits « actes pédagogiques » de la liste ci-dessous :

- Deux traitements radiculaires (de première intention ou retraitement endodontique) dont au moins un sur molaire
- Une pulpotomie thérapeutique sur dent permanente
- Deux restaurations coronaires sur molaires ou prémolaires avec reconstitution du point de contact : composite, amalgame, dont au moins une sur dent pulpée.
- Une restauration d'incisive ou de canine par composite de 2 faces, 3 faces ou plus, ou d'1 ou 2 angles

Pour qu'un acte pédagogique soit validé, l'étudiant opérateur « Encadré 1 » doit solliciter l'encadrant en début de séance pour validation de chaque étape du traitement. L'acte pédagogique est validé si aucune étape du traitement n'a impliqué l'intervention de la part de l'encadrant afin d'assurer la conformité avec les bonnes pratiques du service en OCE.

2) Le portfolio d'endodontie doit être dûment renseigné dans l'application « Portfolio-Clinique » (<https://portfolio.odontologie.uca.fr/>) en date du 16 décembre 2022. Le portfolio d'endodontie est composé des fiches pédagogiques rassemblant les éléments diagnostiques et thérapeutiques de chaque acte d'endodontie réalisé par l'étudiant opérateur « Encadré 1 » et mentionné dans le logiciel d'informatisation médicale du service d'Odontologie.

Pour la 2ème session, le nombre d'actes validés doit être complété et le portfolio d'endodontie mis à jour pour le 28 juillet 2023.

Pathologie et thérapeutique médicale (Chirurgie orale)

La validation en première session du module clinique de chirurgie orale implique, à la date du 16 décembre 2022, la réalisation de :

- 4 avulsions simples
- 1 acte validé

- 1 aide opératoire en bloc Odonto

Tous les enseignants du service peuvent participer à l'encadrement de ces actes sauf pour les actes validés qui devront obligatoirement être réalisés avec un enseignant intégré de la sous-section de Pathologie et Thérapeutique (cf charte « **nouveau fonctionnement en chirurgie orale** » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle).

Ces 3 actes validés seront notés pour 50% sur la justification (indications, contre-indications etc...) et sur la préparation à l'acte (prémédication éventuelle, matériel prévu médication post opératoire envisagée, suivi possible etc...) et pour 50% sur l'exécution de l'acte (comportement face au patient, réalisation de l'anesthésie, gestuelle opératoire etc...).

Pour la 2ème session, le nombre d'avulsions, d'actes validés et d'aide opératoire doivent être complétés pour le 28 juillet 2023.

Filières pluridisciplinaires (Reconstitutions prothétiques complexes)

La validation en première session du module clinique de prothèse implique :

- 1) La réalisation d'un portfolio concernant les actes prothétiques réalisés au cours du stage clinique et qui devra être rendu **au plus tard le vendredi 9 décembre 2022**.
- 2) Le document « Mon activité prothétique » doit être complété et déposé sur la plateforme d'enseignement en ligne au plus tard le **vendredi 9 décembre 2022**.
- 3) Un oral de validation des acquis qui a lieu du **3 au 6 janvier 2023** et qui consistera à commenter l'activité clinique de l'étudiant et le portfolio.
- 4) La validation du stage clinique de prothèses tiendra également compte de l'assiduité, de la disponibilité, de l'attitude générale en particulier vis à vis des patients, de l'hygiène et de la tenue de l'étudiant.

La validation en deuxième session du module clinique de prothèse implique :

- 1) La réalisation d'un portfolio concernant les actes prothétiques réalisés au cours du stage clinique et qui devra être rendu **au plus tard le vendredi 31 mars 2023**.
- 2) Le document « Mon activité prothétique » doit être complété et déposé sur la plateforme d'enseignement en ligne au plus tard le **vendredi 31 mars 2023**.
- 3) Un oral de validation des acquis qui a lieu du **2 au 12 mai 2023 puis, en cas de non validation, du 3 au 7 juillet 2023** et qui consistera à commenter l'activité clinique de l'étudiant et le portfolio.
- 4) La validation du stage clinique de prothèses tiendra également compte de l'assiduité, de la disponibilité, de l'attitude générale en particulier vis à vis des patients, de l'hygiène et de la tenue de l'étudiant.

Filières pluridisciplinaires (Parodontologie)

La validation du module clinique de parodontologie en première session implique :

la réalisation d'1 acte validé : soit un bilan de sondage parodontal soit un surfaçage soit une réévaluation. Pour qu'un acte soit validé, il faut qu'il soit vérifié en présence du patient, porté sur la feuille « Mon activité en parodontologie » et signé par l'enseignant encadrant de parodontologie. Ce document doit être déposé sur l'ENT au plus tard le 16 décembre 2022.

Pour la 2ème session, le nombre d'actes validés doit être complété pour le 28 juillet 2023.

Filières pluridisciplinaires (Permanence des Soins)

Tout au long de l'année universitaire, l'externe de DFASO2 travaillera en binôme avec un externe de TCC pendant les vacances de permanence de soins.

L'activité clinique de permanence de soins sera validée par un jury composé de praticiens de cette Unité Fonctionnelle (UF).

Pour chaque externe les éléments suivants seront pris en compte : 1-le nombre et la qualité de la prise en charge, 2- la qualité de tenue du dossier informatique du patient lors de la prise en charge au sein de l'UF Permanence des Soins 3- les absences non justifiées, les retards ainsi que les comportements non professionnels.

- Concernant le **nombre de prises en charge de patients** : l'externe se servira de la fiche d'aide au diagnostic et au choix thérapeutique.

Sur le logiciel informatique, il devra identifier chaque prise en charge en tant qu'aide ainsi que son professeur encadrant. En parallèle sur un fichier individuel (carnet), il notera le nom du patient pris en charge, le diagnostic et la thérapeutique mise en place. Un minimum de 20 prises en charge en tant qu'aide au semestre 1 est requis pour valider l'activité clinique. En fin de semestre l'externe devra comptabiliser ses prises en charges et aides au moyen d'un tableau Excel issu du logiciel informatique (requête ODS) et les adresser à la personne responsable de l'évaluation.

- Concernant la **qualité de la prise en charge** : pour chaque externe les difficultés de diagnostic et/ou de prise en charge seront signalées par le praticien dans un classeur d'évaluation disponible au sein de l'UF, sous forme d'observations signées.

- Concernant la **qualité du dossier patient** : à partir du carnet de l'externe les dossiers seront sélectionnés puis évalués en tenant compte des éléments, qui conformément aux obligations médico-légales, doivent apparaître dans un dossier patient. Les manquements seront répertoriés dans le classeur qualitatif d'évaluation.

- Concernant les **absences, les retards et le comportement**, ces éléments seront répertoriés par le praticien dans le classeur d'évaluation.

Un nombre de prises en charges en tant qu'aide inférieur à 20 au 1^{er} semestre ; et/ou 3 observations ou plus dans le classeur d'évaluation, à la date du **16 décembre 2022**, entraînent la non-validation du stage clinique correspondant au semestre.

L'externe n'ayant pas validé le semestre en 1^{ère} session devra pour la 2^{ème} session atteindre le niveau requis selon les mêmes conditions qu'en 1^{ère} session, à la date du **25 août 2023**, et passer une épreuve orale évaluée par les praticiens de l'UF (cas cliniques à partir du carnet)

Thérapeutique pédodontique (Pédodontie)

La validation qualitative du stage clinique de pédodontie prendra en compte l'assiduité, la disponibilité, l'attitude générale en particulier vis à vis des patients, l'hygiène et la tenue.

Pour la 2^{ème} session, la participation active des étudiants pendant les vacances sera évaluée.

A noter qu'au cours du 1^{er} semestre, les étudiants de DFASO2 seront en binôme avec un étudiant de TCC qui sera opérateur. Ce dernier pourra au cours du semestre déléguer progressivement certains actes à l'étudiant de DFASO2 sous condition de l'accord de l'enseignant tuteur.

Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie Semestre 2

Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire (Odontologie Conservatrice-Endodontie)

Les actes doivent être supervisés par un praticien encadrant l'activité clinique en OCE, en polyclinique ou en PAS-Endo. La validation du module clinique d'OC/Endo en première session implique pour chaque étudiant à la date du 12 mai 2023 :

1) la validation qualitative de 4 actes cliniques dits « actes pédagogiques » de la liste ci-dessous (différents des 2 actes permettant la validation du 1^{er} semestre) :

- Deux traitements radiculaires (de première intention ou retraitement endodontique) dont au moins 1 sur molaire
- Une pulpotomie thérapeutique sur dent permanente
- Deux restaurations coronaires sur molaires ou prémolaires avec reconstitution du point de contact : composite, amalgame, dont au moins une sur dent pulpée.
- Une restauration d'incisive ou de canine par composite de 2 faces, 3 faces ou plus, ou d'1 ou 2 angles

Pour qu'un acte pédagogique soit validé, l'étudiant opérateur « Encadré 1 » doit solliciter l'encadrant en début de séance pour validation de chaque étape du traitement. L'acte pédagogique est validé si aucune étape du traitement n'a impliqué l'intervention de la part de l'encadrant afin d'assurer la conformité avec les bonnes pratiques du service en OCE.

2) le portfolio d'endodontie doit être dûment renseigné dans l'application « Portfolio-Clinique » (<https://portfolio.odontologie.uca.fr/>) en date du 12 mai 2023. Le portfolio d'endodontie est composé des fiches pédagogiques rassemblant les éléments diagnostiques et thérapeutiques de chaque acte d'endodontie réalisé par l'étudiant opérateur « Encadré 1 » et mentionné dans le logiciel d'informatisation médicale du service d'Odontologie.

3) La validation quantitative d'un quota minimum d'actes de 650 points réalisés en tant qu'étudiant opérateur « Encadré 1 » à réaliser sur les deux semestres. Pour être pris en compte dans le calcul des quotas et dans le recueil des actes validés, les actes doivent être correctement renseignés et enregistrés dans le logiciel d'informatisation médicale du service d'Odontologie le jour de réalisation de l'acte (nom de l'étudiant, nom de l'encadrant d'OC-E, libellé CCAM correct de l'acte).

Pour la 2ème session, le quota et le nombre d'actes validés doivent être complétés et le portfolio d'endodontie mis à jour pour le 28 juillet 2023.

Pathologie et thérapeutique médicale (Chirurgie orale)

La validation du module clinique en Chirurgie orale en première session implique la réalisation, à la date du **12 mai 2023** de :

- 8 avulsions simples
- 2 avulsions complexes (alvéolectomie / séparation de racines/molaire maxillaire ou mandibulaire au parodonte intègre) ou chirurgie complexe (énucléation kystique, freinectomie, régularisation de crête, dent incluse/enclavée etc.)
- 2 actes validés
- 3 aides opératoires "salle blanche"
- Présentation d'un cas clinique iconographié encadrée par un enseignant de la sous-section

Tous les enseignants du service peuvent participer à l'encadrement de ces actes sauf pour les actes validés qui devront obligatoirement être réalisés avec un enseignant intégré de la sous-section de Pathologie et Thérapeutique (cf charte « **nouveau fonctionnement en chirurgie orale** » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle).

Ces 3 actes validés seront notés pour 50% sur la justification (indications, contre-indications etc...) et sur la préparation à l'acte (prémédication éventuelle, matériel prévu médication post opératoire envisagée, suivi possible etc...) et pour 50% sur l'exécution de l'acte (comportement face au patient, réalisation de l'anesthésie, gestuelle opératoire etc...).

Pour la 2ème session, le nombre d'avulsions, actes validés et aides opératoires doit être complété pour le 28 juillet 2023.

Filières pluridisciplinaires (Reconstitutions prothétiques complexes)

La validation du en première session du module clinique de prothèse implique la réalisation des actes suivants au cours du DFASO (DFASO1 et/ou DFASO2) :

- a. Prothèse amovible complète maxillo-mandibulaire définitive
- b. Prothèse amovible complète uni-arcade
- c. Prothèse amovible partielle à châssis métallique
- d. Prothèse amovible partielle en résine
- e. Prothèse amovible de transition (complète ou partielle) immédiate
- f. Réparation de prothèse amovible (complète ou partielle)
- g. Élément prothétique réalisé grâce à la technologie CFAO (couronne, endocouronne ou onlay)
- h. Inlay core
- i. Couronne classique (métallique, ceramo-métallique ou ceramo-céramique)

Le document « Mon activité prothétique » doit être complété et déposé sur la plateforme d'enseignement en ligne au plus tard le **12 mai 2023**.

Ces actes peuvent être complétés pour la session 2. Le document « Mon activité prothétique » doit être complété et déposé sur la plateforme d'enseignement en ligne au plus tard le **28 juillet 2023**.

A noter que la date d'arrêt de l'envoi des travaux prothétiques au laboratoire est fixée au vendredi 7 juillet 2023.

Filières pluridisciplinaires (Parodontologie)

La validation du module clinique de parodontologie en première session implique :

- 1) La réalisation d'un quota quantitatif d'actes minimum de 250 points. La cotation en points des différents actes est donnée page 17 de ce document. Une copie d'écran de la requête ODS permettant le calcul du nombre total de points doit être déposé sur l'ENT au plus tard le 12 mai 2023. **La somme des points devra être calculée et notée par l'étudiant dans le fichier.**
- 2) La réalisation de 4 actes validés à savoir : deux bilans de sondage parodontal, un surfaçage et une réévaluation. Pour qu'un acte soit validé il faut qu'il soit vérifié en présence du patient, portés sur la feuille « Mon activité en parodontologie » et signé par l'enseignant encadrant de parodontologie. Ce document doit être déposé sur l'ENT au plus tard le 12 mai 2023.
- 3) La réalisation d'un portfolio de parodontologie. Ce portfolio doit montrer le suivi parodontal d'un patient sur une durée d'au moins 6 mois. Ce portfolio devra être déposé sur l'ENT au plus tard le 24 avril 2023.

Le quota et les actes validés doivent être complétés pour la 2^{ème} session (28 juillet 2023). En cas de non validation en première session du portfolio de parodontologie un oral sera organisé **courant juin ou juillet 2022**.

Filières pluridisciplinaires (Permanence des Soins)

Tout au long de l'année universitaire, l'externe de TCC travaillera en binôme avec un externe de DFASO2 pendant les vacances de permanence de soins.

L'activité clinique de permanence de soins sera validée par un jury composé de praticiens de cette Unité Fonctionnelle (UF).

Pour chaque externe les éléments suivants seront pris en compte : 1-le nombre et la qualité de la prise en charge, 2- la qualité de tenue du dossier informatique du patient lors de la prise en charge au sein de l'UF Permanence des Soins 3- les absences non justifiées, les retards ainsi que les comportements non professionnels.

- Concernant le **nombre de prises en charge de patients** : l'externe se servira de la fiche d'aide au diagnostic et au choix thérapeutique.

Sur le logiciel informatique il devra identifier chaque prise en charge en tant qu'opérateur ainsi que son professeur encadrant. En parallèle sur un fichier individuel (carnet), il notera le nom du patient pris en charge, le diagnostic et la thérapeutique mise en place. **Un minimum de 25 prises en charge en tant qu'opérateur au semestre 2 est requis pour valider l'activité clinique.** En fin de semestre l'externe devra comptabiliser ses prises en charges et aides au moyen d'un tableau Excel issu du logiciel informatique (requête ODS) et les adresser à la personne responsable de l'évaluation.

- Concernant la **qualité de la prise en charge** : pour chaque externe les difficultés de diagnostic et/ou de prise en charge seront signalées par le praticien dans un classeur d'évaluation disponible au sein de l'UF, sous forme d'observations signées.

- Concernant la **qualité du dossier patient** : à partir du carnet de l'externe les dossiers seront sélectionnés puis évalués en tenant compte des éléments, qui conformément aux obligations médico-légales, doivent apparaître dans un dossier patient. Les manquements seront répertoriés dans le classeur qualitatif d'évaluation.

- Concernant les **absences, les retards et le comportement**, ces éléments seront répertoriés par le praticien dans le classeur d'évaluation.

Un nombre de prises en charges opérateur inférieur à 25 au second semestre ; et/ou **3 observations ou plus** dans le classeur d'évaluation, à la date **du 12 mai 2023** entraînent la non-validation du stage clinique correspondant au semestre.

L'externe n'ayant pas validé le semestre en 1^{ère} session devra pour la 2^{ème} session atteindre le niveau requis selon les mêmes conditions qu'en 1^{ère} session, à la date **du 25 août 2023** et passer une épreuve orale évaluée par les praticiens de l'UF (cas cliniques à partir du carnet).

Thérapeutique pédodontique (Pédodontie)

La validation du module clinique de pédodontie en première session implique, à la date du 12 mai 2023, la réalisation d'un quota minimum d'actes cliniques soit 150 points. La validation qualitative du stage clinique sera également prise en compte (assiduité, disponibilité, attitude générale en particulier vis à vis des patients, hygiène et tenue...).

Ce quota peut être complété pour la 2^{ème} session à la date du 28 juillet 2023.

Les actes suivants doivent obligatoirement être réalisés au cours du 2^{ème} semestre de DFASO2 et du 1^{er} semestre de TCC :

- 2 pulpotomies sur dents temporaires
- 2 avulsions de dents temporaires
- 1 coiffe pédodontique préformée ou un mainteneur d'espace,
- 2 scellements de sillons
- 1 prise en charge d'un enfant polycarié de jeune âge (inférieur ou égal à 5 ans)

Les actes effectués compteront pour la validation du module clinique « Pédodontie » de TCC.

Soins spécifiques

Présence obligatoire pendant une journée en consultation de soins spécifiques (1^{er} ou 2^{ème} semestre), impliquant de compléter une fiche d'observation clinique. Une absence non justifiée à cette journée entraînera la non-validation du stage clinique

Validation de la 5^{ème} année (semestres 3 et 4 du DFASO)

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignements (120 crédits ECTS) et le CSCT.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE et/ou le CSCT qu'il n'a pas validé(s) précédemment et doit refaire la totalité des stages cliniques (1^{er} et 2^{ème} semestre).

CODIFICATION ET COTATION DES ACTES

PARODONTOLOGIE

- Réalisation de photos intra-buccales	5 points
- Réalisation d'une contention	15 points
- Détartrage unimaxillaire :	10 points
- (détartrage deuxième arcade dans la séance	5 points)
- Aide opératoire au bloc de parodontologie :	10 points
- Surfaçage :	10 points par sextant (soit 60 points pour un surfaçage bimaxillaire)
- Bilan de sondage parodontal	10 points
- Bilan radiologique long cone	5 points
- Lambeau simple réalisé seul(e) :	20 points
- Gingivectomie réalisée seul(e) :	20 points
- Distal wedge réalisé seul(e) :	20 points
- Elongation coronaire réalisée seul(e) :	20 points
- Freinectomie réalisée seul(e) :	20 points
- Lambeau plus complexe réalisé seul(e) :	30 points
- Amputation radiculaire réalisée seul(e) :	40 points

PEDODONTIE

1) Le nombre de points attribués par acte est le suivant :

- Examen clinique complet : 5 points

- Avulsion dent temporaire : de 8 à 16 points en fonction de la difficulté (selon stade de Nolla racine)
- Avulsion dent permanente : 16 points

- Pulpotomie : 10 points (majoration + 3 si digue)
- Biopulpotomie sur dent définitive : 15 points

- Soin restaurateur 1 face : 9 points (et 10 points sur dent définitive enfant de moins de 13 ans)
- Soin restaurateur 2 faces : 14 points (et 16 points sur dent définitive enfant de moins de 13 ans)
- Soin restaurateur 3 faces : 17 points (et 20 points sur dent définitive sur enfant de moins de 13 ans)
- ART avec CVI : selon le nombres de faces : 9, 14 ou 17 points
- ART avec IRM : 10 points

- Pulpéctomie sur incisive/canine (temporaire ou définitive) : 14 points (et 16 points sur dent définitive enfant de moins de 13 ans)
- Pulpéctomie sur molaire temporaire ou prémolaire : 20 points (et 24 points sur dent définitive enfant de moins de 13 ans)

-Pulpéctomie sur molaire définitive : 34 points (et 39 points sur dent définitive enfant de moins de 13 ans)

- RTE : ajout de + 10 points par rapport à la pulpéctomie

-Coiffe pédodontique préformée : 20 points

-Mainteneur d'espace unitaire : 20 points

-Dépose mainteneur d'espace : 10 points

- Arc lingual / arc Trans palatin : 30 points

-Prothèse partielle ou totale dent temporaire : 30 points

-Orthèse/gouttière : 20 points

- Endocouronne : 20 points

- Onlay/inlay : 20 points

-Application de SDF (fluorure diamine d'argent) sur polycarie : 10 points par dent si compliqué (et 10 points en tout si facile) – à l'appréciation de l'encadrant

-Scellement de sillon : 5 points par dent (majoration de 3 points si pose de digue)

-Détartrage : 6 points par arcade

-Méthode brossage avec révélateur de plaque/application vernis fluoré : 5 points

2) Des points peuvent être attribués pour des aides opératoires : selon la difficulté de l'acte effectué, le nombre de points attribué peut aller de 5 à 20 points

3) Des bonus peuvent également être attribués (de 5 à 20 points supplémentaires) si l'étudiant fait preuve d'expertise dans le domaine de la prise en charge comportementale

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE, ENDODONTIE

Le quota d'OCE est issu du relevé d'activité de l'étudiant par le logiciel de gestion de l'activité hospitalière du service. Pour pouvoir être comptabilisés dans le quota d'OCE, les actes d'OCE doivent être validés par un enseignant d'OCE. Les actes d'imagerie rétro-alvéolaires liés à un acte d'OCE sont comptabilisés dans le quota d'OCE. Ne sont pris en compte pour composer le quota d'OCE que les actes réalisés par l'étudiant identifié comme « encadré 1 ». Les actes d'endodontie ne seront comptabilisés dans le quota de l'étudiant qu'à condition que la fiche de Traitement Endodontique soit complétée et validée par l'enseignant ayant suivi le cas. Les points attribués à chaque acte d'OCE sont précisés dans le tableau ci-dessous. **Les Inlays-Onlays, en composite ou en céramique, les endo-couronnes et les facettes ne sont pas comptabilisées dans le quota d'OCE, même lorsque ces actes ont été validés par un enseignant d'OCE.**

Actes d'OCE	Points
Scellement prophylactique ou thérapeutique des sillons par dent	7
Application topique fluorée Duraphat	5
Coiffage pulpaire direct	5
Restauration 1 face sans base (CVI, amalgame ou composite)	7
Restauration 2 faces sans base (CVI, amalgame ou composite)	12
Restauration 3 faces sans base (CVI, amalgame ou composite)	17
Base intermédiaire en CVI	5
Restauration d'une dent par COIFFE PREFORMEE, SANS ancrage radiculaire, à visée définitive	17
Reconstitution corono-radicaire par matériau inséré en phase plastique avec ancrage radiculaire	33
Eclaircissement non vital (à la dernière séance)	20
Pulpotomie thérapeutique sur dent permanente	14
Traitement endodontique incisive/canine	14
Traitement endodontique prémolaire	20
Traitement endodontique molaire	34
Reconstitution pré-endodontique	6
Dépose de couronne, bridge et ancrage radiculaire	12
Radiographie intrabuccale rétroalvéolaire et/ou rétrocoronaire d'un secteur de 1 à 3 dents contigües	6
Radiographies intrabuccales rétroalvéolaires sur un secteur de 1 à 3 dents contigües pré-interventionnelle et péri-interventionnelle avec radiographie finale pour un acte thérapeutique d'endodontie	12

Tableau 1 : DFASO1 1^{er} semestre

UE	ECTS	Coeff G	Coe ff I	Répartition				Validation 1 ^{ère} session						Validation 2 ^{ème} session						Responsable
								théorique			pratique			théorique			pratique			
				C.M	E.D	TP	Stage	Epreuve	Crise sanitaire	Coe ff	Epreuve	Crise sanitaire	Coe ff	Epreuve	Crise sanitaire	Coe ff	Epreuve	Crise sanitaire	Coe ff	
Pathologie, thérapeutique médicale 3 – 1^{ère} partie Médecine/ Chirurgie buccale Chirurgie parodontale	6	6	2 1	23h ² 12h	9h 6h	4h 4h		EvT 1h EvT 1h	Pour chaque épreuve EvT à distance	2	p ¹ p ¹	§§§	0,5	EvT 1h EvT 1h	§§ §§	2	EvT 2h EvT 2h	§§§	0,5	L DEVOIZE C. DESCHAUMES J. DUROUX
Pathologie, thérapeutique de l'organe dentaire clinique OCE OC/Endo	5	5		12h **	8h ***	24h		EvC	§	1	EvC	§	1	EvT 1h	§§	1	EvT 2h ³	§§	1	N LINAS
Thérapeutique de l'édentement 2- 1^{ère} partie Prothèses niveau avancé	6	6		15h	10h	31h		EvC	§	2	EvC	§	3	EvT ou Oral 15min (4)	§§	2	EvT 3h	§§	3	J. BONNET
Vie professionnelle, Santé Publique 1 Cadre légal et Environnement de Vie professionnelle Soins spécifiques	4	4	4 1	10h	13h 4h			EvT 1h D ⁵	EvT à distance D ⁵					EvT 1h EvT 30 min	§§ §§					E MACHAT D. FAULKS
Orthopédie dento-faciale 2 Diagnostic, thérapeutique	2	2			18h						EvT 1h	EvT à distance					EvT 1h ou oral 15 min*	§§		D. SOULIER PEIGUE
Service sanitaire Formation interprofessionnelle	2				20h			p ⁶	Participation aux enseignements à distance					p ⁶	Participation aux enseignements à distance					S. TUBERT

Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie S1 Stage Clinique S1 (Observation)	5						196h												Le chef du service d'odontologie ou son représentant
Stage Clinique Global S1																			Le Doyen ou son représentant
TOTAL	30			72h	88h	63h	196h												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

1: Les TP ne sont évalués que sur la présence de l'étudiant. Une note de 10 sera donnée aux étudiants présents, ceux absents seront considérés comme défailants en 1^{ère} session et devront se présenter en 2^{de} session.

2 : 14h en présentiel + 9h en capsule vidéo

3 : La deuxième session pratique est-organisée sous forme d'un TP de 2 heures

4 : les modalités de l'examen de 2^{ème} session seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

5 : Devoir maison

6 : L'évaluation de la formation Inter-professionnelle se fera sur la présence.

* Les modalités de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

** 6h de CM en capsule vidéo + 6h de travail personnel

*** dont 4h d'ED en présentiel et 4h d'ED en distanciel

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l'activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l'activation du dispositif « crise sanitaire » alors l'UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

§§§ : Si les travaux pratiques n'ont pas eu lieu alors une note de 10 sera donnée à tous les étudiants.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d'étudiants) à distance

§§§ : Si les travaux pratiques n'ont pas eu lieu alors une note de 10 sera donnée à tous les étudiants.

Tableau 2 : DFASO1 2^{ème} semestre

UE	ECTS	Coeff G	Coeff fl	Répartition				Validation 1 ^{ère} session						Validation 2 ^{ème} session						Responsable
								théorique			pratique			théorique			Pratique			
				C.M	E.D	TP	Stage	Épreuv e	Crise sanitaire	Co eff	Epreuv e	Crise sanitaire	Co eff	Epreuv e	Crise sanitaire	Co eff	Epreuv e	Crise sanitaire	Co eff	
Pathologie, thérapeutique médicale 3 – 2^{ème} partie Pathologie & Anatomopathologie des pathologies Maxillo-faciales Pathologie muqueuse buccale	2	2	1	15h			EvT40 min	EvT à distance					Oral 15 min	§§				L DEVOIZE		
			1	16 h			EvT1h	EvT à distance					EvT1h	§§						
Pathologie, thérapeutique de l'organe dentaire clinique – S3P Sémiologie, pathologies pulpaire et périapicales	2	2		20h ³	2h		EvT 1h 70% + EvT 15 min salle info sur pathop ulp 30%	EvT à distance					EvT 1h 70% + EvT 15 min salle info sur pathop ulp 30%	§§				PY COUSSON		

Thérapeutique pédodontique 1 Pédodontie	3	3		25h		16h		EvT1h	EvT à distanc e	3	EvC	§	1	EvT1h	§§	3	EvT 2h	§§	1	C GREMEAU-R H BESSE
Psychologie	2	2			3h *			M****	M****					M**** ou oral 15 min**	M**** ou oral 15 min à distanc e**					A VAN LANDER
Initiation à la Recherche	2	2		10h	24h			EvT1h	EvT à distanc e	1	EvC	§	1	EvT 1h	§§	1	EvT1 h	§§	1	R DALLEL
Radioprotectio n	2				2h ¹															C MELIN
Service sanitaire 2 Service Sanitaire Pratique	3						35h													S TUBERT
Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie S2 OC/Endo Clinique Chir. Orale Clinique	10						289h													Le chef du service d'odontologie ou son représentant

Paro.Clinique Prothèse Clinique																			
Stage Clinique Global S2																			Le Doyen ou son représentant
UE libre ou librement choisie	4			40h															M BESSADET
TOTAL	30			70h	87h	16h	324h												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

1 : 2h de présentation de la formation puis travail personnel (auto formation / plateforme Lille : 5 modules de cours à suivre en ligne + QCM à valider)

2 : La deuxième session pratique est une épreuve écrite, relative aux contenus des TP.

3 : En capsule vidéo ou en présentiel selon le CM

* 3h d’ED en présentiel + 15h de travail personnel

Les modalités de l’examen seront précisées par l’enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre **devoir à rendre ou oral se fera en fonction du nombre d’étudiants devant passer la session de rattrapage.

M*** Devoir à rendre : Présentation de cas sous forme d’un portfolio

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l’activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l’activation du dispositif « crise sanitaire » alors l’UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d’étudiants) à distance

Tableau 3 : DFASO2 1^{er} semestre

UE	ECT S	Coeff G	Coef fl	Répartition				Validation 1 ^{ère} session						Validation 2 ^{ème} session						Responsable	
								théorique			pratique			théorique			Pratique				
				C.M	E.D	TP	Stag e	Epreuv e	A distanc e	Co eff	Epreuv e	A distanc e	Co eff	Epreuv e	A distanc e	Co eff	Epreuv e	A distanc e	Co eff		
Pathologie, thérapeutique de l'organe dentaire OC complexe	4	4			50h **	6h	24 h		EvT 1h 70% + EvT 15 min salle info sur pathop ulp 30%	EvT à distance	1	p ¹	§§§	1	EvT 1h 70% + EvT 15 min salle info sur pathop ulp 30%	§§	1	EvT 1h ²	§§	1	PY COUSSON
Orthopédie dento-faciale 3 Thérapeutique	2	2			24h				EvT 1h	EvT à distance					EvT 1h	§§					M. EL HELOU D. SOULIER- PEIGUE
Filières pluridisciplinaires 1-1^{ère} partie Pathologie maxillo-faciale Douleur Soins spécifiques	4	4			15h 20h				EvT 30 min EvT 1h	EvT à distance EvT à distance				Oral 15 min EvT 1h	§§ §§						L. DEVOIZE C MELIN V COLLADO D FAULKS
					2h + 5h ³	10h			EvT 1h 50% +EvC 50%	EvT à distance				EvT 1h	§§						

Thérapeutique pédodontique 2 Spécificité en odontologie pédiatrique	2	2			30h			EvT 1h	EvT à distance					EvT 1h	§§				H BESSE
Certificat informatique et internet pro	2	2			4h			P											N GARNIER
Stage Hospitalier dans le service d'Odontologie S1 OC/Endo Clinique Chir.Orale Clinique Prothèse Clinique Paro Clinique Pédodontie Clinique Permanence de soins	16					182h													Le chef du service d'odontologie ou son représentant
																			Le Doyen ou son représentant
Stage Clinique Global S1																			
TOTAL	30			116h	50h	24h	182h												

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

- 1 : Les TP ne sont évalués que sur la présence de l'étudiant. Une note de 10 sera donnée aux étudiants présents, ceux absents seront considérés comme défaillants en 1^{ière} session et devront se présenter en 2^{ème} session.
- 2 : La deuxième session pratique est une épreuve écrite, relative aux contenus des TP.
- 3 : Enseignement en distanciel

*en connexion sur le logiciel Pathopulp

** Dont 40h de CM en capsule vidéo et 10h de travail personnel

P : validation sur la présence aux ED

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l'activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l'activation du dispositif « crise sanitaire » alors l'UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

§§ : Si les travaux pratiques n'ont pas eu lieu alors les étudiants alors une note de 10 sera donnée à tous les étudiants.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d'étudiants) à distance

Tableau 4 : DFASO2 2^{ème} semestre

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition				Validation 1 ^{ère} session						Validation 2 ^{ème} session						Responsable
								théorique			pratique			théorique			Pratique			
				C.M	E.D	TP	Stage	Épreuve	Crise sanitaire	Coef	Epreuve	Crise sanitaire	Coef	Epreuve	Crise sanitaire	Coef	Epreuve	Crise sanitaire	Coef	
Filières pluridisciplinaires 1 – 2^{ème} partie Implantologie Chirurgie parodontale	5	5	1 1	16h	20h 4h	6h 4h		EvT 1h30 EvT 1h	EvT à distance EvT à distance	4 4	P ¹ P ¹	§§§ §§§	1 1	EvT 1h30 EvT 1h	§§ §§	4 4	EvT 1h EvT 2h	§§ §§	1 1	Ch. DESCHAUMES Th. DOUILLARD
Vie professionnelle et Santé publique 2 Santé publique Soins spécifiques Psychologie	5	5	1 1 1	20h 1h +2h*	6h			EvC EvT 1h Présentation de cas ²	§ EvT à distance Présentation de cas ²					EvT 1h EvT1h Présentation de cas ²	§§ §§ Présentation de cas ²					S. TUBERT D FAULKS C COLLADO C. DEVEUVE-MUROL
Stage hospitalier dans le service d'Odontologie S2 OC/Endo Clinique Chir.Orale Clinique Prothèse Clinique Paro Clinique Pédiodontie Clinique Soins Spécifiques Clinique Permanence de soins	16						240h													Le chef du service d'odontologie ou son représentant Le Doyen

Stage Clinique Global S2																			ou son représentant
UE libre ou librement choisie	4			40															M BESSADET
TOTAL	30			65h	70h	10h	240h												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

* Enseignement en distanciel

1 : Les TP ne sont évalués que sur la présence de l'étudiant. Une note de 10 sera donnée aux étudiants présents, ceux absents seront considérés comme défaillants en 1^{ère} session et devront se présenter en 2nde session.

2 : 1^{ère} session et 2^{ème} session : une présentation de cas sous forme d'un mémoire écrit.

3 : 2 à 3 épreuves de contrôle continu portant sur les CM et les ED

Crise sanitaire liée au COVID 19 :

Première session

§ (Épreuve théorique ou pratique évaluée en contrôle continu) : Si une épreuve de contrôle continu a pu avoir lieu avant l'activation des dispositions « crise sanitaire » alors une ou plusieurs épreuves de contrôle continu seront réalisées à distance. Si aucune épreuve de contrôle continu a pu être réalisée avant l'activation du dispositif « crise sanitaire » alors l'UE sera évaluée avec une épreuve finale à distance.

§§§ : Si les travaux pratiques n'ont pas eu lieu alors les étudiants alors une note de 10 sera donnée à tous les étudiants.

Deuxième session

§§ (Épreuve théorique ou pratique) : EF écrit 30 min ou oral 15 min (selon le nombre d'étudiants) à distance